


AGRI VALDI VERT

Valorisation des Energies Renouvelables du Territoire

PROJET AGRIVOLTAÏQUE COLLECTIF DE VALDIVIENNE

Voici plus d'un an que notre collectif d'agriculteurs travaille sur la mise en place d'un projet agrivoltaïque. Il a pour objectifs de combiner ou associer le développement d'activités agricoles avec une production d'énergie verte renouvelable. Avec la volonté d'intégrer le projet dans le territoire, nous avons décidé de mener une concertation volontaire afin de vous écouter, collecter les enjeux et recueillir votre expertise.

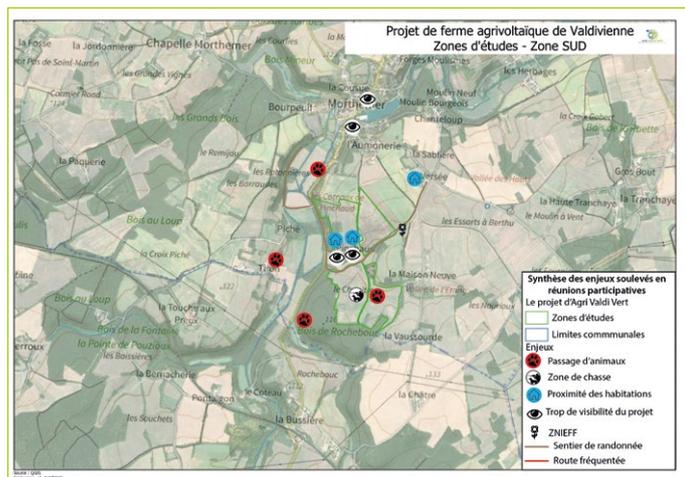
RETOUR SUR LES RÉUNIONS PARTICIPATIVES D'OCTOBRE 2022 : LE PROJET INTERROGE, INTÉRESSE OU INTERPELLE

À l'occasion de ces 3 réunions, vous êtes plus de 110 participants à être venus vous informer et alimenter nos réflexions en participant aux ateliers de travail. Au total ce sont 40 questions et avis que vous nous avez exprimés en plus des 75 contributions issues des ateliers et nous vous en remercions. De nombreux échanges formels et informels ont eu lieu à cette occasion, mais également dans les semaines qui ont suivi. Pour mémoire, les comptes rendus des réunions sont disponibles sur notre site internet.



Quels enseignements tirons-nous de ces réunions ?

La majorité des questionnements ont porté sur les thèmes suivants :



- L'activité agricole** : l'importance et l'évolution de l'agriculture sur la commune, les enjeux actuels auxquels nous faisons face.
 - L'agrivoltaïsme** : ses caractéristiques, son opportunité et son insertion locale, ou encore l'adaptation et l'intérêt pour les productions agricoles sur les sites.
 - L'entreprise GLHD** : le montage financier de l'entreprise et le modèle économique du projet.
- Le climat constructif de ces réunions nous a permis de déceler un point d'attention dominant : **l'insertion paysagère du projet** et l'importance de prendre en compte sa présence dans le paysage et ses potentielles visibilités. Devant ce constat, et convaincus de sa pertinence, nous avons décidé d'accentuer la démarche paysagère de projet grâce à sa co-construction.



Certains des agriculteurs d'Agri Valdi Vert

LE PAYSAGE, À LA CROISÉE DES REGARDS

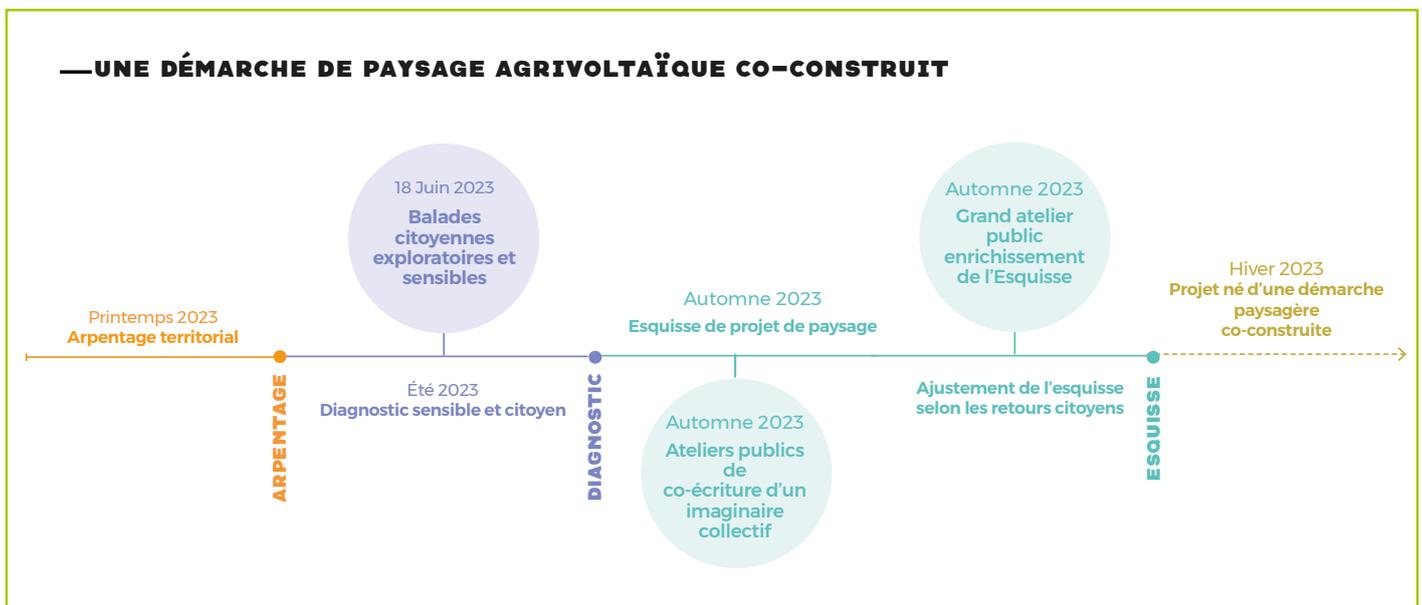
Placer le paysage au cœur de la démarche, c'est en somme faire sens avec le territoire et bien comprendre son identité, son histoire, ses dynamiques. La définition de la Convention européenne du Paysage met en évidence les **trois dimensions du paysage** : la portion de territoire, la perception, les populations.

Il s'agit d'intégrer les différents usages du territoire, de comprendre le partage de l'espace et les différents regards : l'agriculture, l'habitat, la chasse, la randonnée, la biodiversité, les mobilités, les énergies ou encore l'économie.

METTONS EN PLACE UNE DÉMARCHÉ SINGULIÈRE : LA CRÉATION DE PAYSAGES AGRIVOLTAÏQUES CO-CONSTRUITS !

Pour la mise en valeur du territoire, au cœur de notre projet d'AgriValdi Vert, nous nous sommes entourés d'un collectif pluridisciplinaire de conceptrices (paysagistes, architectes, urbanistes...) qui va mener cette démarche

à nos côtés et ainsi tendre à faire émerger des paysages nouveaux, intégrés et pensés avec vous, dans le respect de l'identité des sites.



RENCONTRONS NOUS LE 18 JUIN !

La première rencontre autour de cette démarche paysagère co-construite aura lieu le dimanche 18 juin 2023. Sous la forme d'un parcours, la journée sera ponctuée de plusieurs temps d'arrêts sur la commune, de moments d'échanges et d'un pique-nique tiré du sac. L'objectif de cette journée est avant tout de vous écouter et de récolter votre perception du paysage communal : nourrie par votre présence et le croisement des regards, notre démarche en sortira plus riche pour s'inscrire dans la co-construction d'un projet. Ces visites sont accessibles à tous, sur inscription. Les informations et modalités précises d'organisation seront disponibles

sous peu sur le site agrivaldivert.fr ou en flashant le QR code ci-contre. En cas de difficulté, vous trouverez nos coordonnées au dos de cette lettre.





L'AGRIVOLTAÏSME, MAINTENANT RECONNU ET CADRÉ PAR LA LOI !

Depuis nos rencontres en octobre, des avancées ont eu lieu d'un point de vue législatif. Une définition légale de l'agrivoltaïsme est entrée en vigueur le 12 mars 2023, à la suite de l'adoption de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (« loi AENR »).

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. En substance, répond désormais à cette qualification toute installation qui :

1 permet, au choix, l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique de la parcelle concernée par le projet, son adaptation au changement climatique, sa protection contre les aléas ou encore l'amélioration du bien-être animal ;

2 garantit à la structure agricole concernée une production significative et un revenu durable en étant issu ;

3 ne porte pas atteinte à l'un des services mentionnés au 1 ;

4 permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole ;

5 est réversible.

En raison de sa construction avec les agriculteurs depuis son origine, le projet Agri Valdi Vert est particulièrement représentatif du type de projets souhaités par la loi AENR.

VENEZ NOUS RACONTER VOTRE TERRITOIRE lors de deux balades exploratoires



- . Balade en matinée
- . Pique-nique participatif
- . Balade en après-midi
- . Goûter

Événement accessible à tous

Où :

Valdivienne

Quand :

le 18 Juin

Ouvert sur inscription

Tenue adaptée à la marche conseillée, prévoir eau et chapeau!

Inscrivez-vous ici :



<https://vu.fr/ltGD>

QUELQUES MOTS SUR GLHD

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée près de Bordeaux, en région Nouvelle-Aquitaine. Elle est la première société spécialisée dans l'accompagnement de projets agrivoltaïques pensés par et pour des collectifs d'exploitants agricoles. Elle a été choisie par Agri Valdi Vert pour les accompagner dans le développement du projet.

Nos actionnaires et partenaires majoritaires, Cero Generation et EDF Renouvelables, nous garantissent une capacité d'autofinancement stratégique pour mettre en œuvre les études de faisabilité de chaque projet et accompagner chaque phase de développement jusqu'à la mise en exploitation.

Notre modèle économique : innovant, non subventionné et collectif

Nos projets s'affranchissent de tout argent public. Ce système repose sur des projets de grande taille, directement raccordés au réseau de transport d'électricité et s'appuie sur des technologies éprouvées, matures et recyclables.

Le financement des charges liées à l'installation solaire, des coûts de mise en conformité des sols, de l'amortissement des installations et du provisionnement



Agrolandes (40) : un démonstrateur agrivoltaïque porté par GLHD, avant sa mise en culture. Il servira à réaliser des expérimentations agronomiques (cultures, irrigation, mécanisation, digitalisation...)

des démantèlements sera réalisé par des acteurs et financeurs de l'énergie spécialisés dans le solaire, et non par les agriculteurs. Avec l'appui d'établissements bancaires de premier rang, le financement garantit la fiabilité du projet sur 40 ans.

LES MODULES PHOTOVOLTAÏQUES SE RECYCLENT !

La dernière usine de recyclage à avoir ouvert ses portes en Nouvelle-Aquitaine affiche un taux de recyclage de 95% grâce à un procédé innovant ! Plus d'infos sur le site agrivaldivert.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET
www.agrivaldivert.fr

POUR PARTAGER VOS SUGGESTIONS

Par email à :
agrivaldivert@gmail.com

Par courrier :
Association Agri Valdi Vert,
2 rue de la Cousue,
86300 Valdivienne

Sur le site internet :
en remplissant un formulaire de contact

● **Simon BOURDIN**
Président de l'association Agri Valdi Vert
agrivaldivert@gmail.com

● **Clémence CANTONI**
Cheffe de projet GLHD
Mob : 06 79 70 65 30
c.cantoni@glhd.fr

